



**TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	Désignation des opérations	Collectivité ou Services Publics bénéficiaires
1	Aménagement d'un espace public polyvalent et création d'un nouvel équipement public.	Commune
2	Création d'une voie nouvelle de 10m permettant l'accès à la parcelle n° 433	Commune
3	Création d'une bande paysagère de 6m permettant d'assurer l'enfouissement du fossé	Commune
4	Création d'une bande paysagère de 5m permettant d'assurer l'enfouissement du fossé	Commune
5	Création d'une bande paysagère de 6m permettant d'assurer l'enfouissement du fossé	Commune
6	Création d'une bande paysagère de 6m permettant d'assurer l'enfouissement du fossé	Commune

**LEGENDE :**

**Zonage**

- UA Zone
- Ne Secteur de zone

**Éléments de paysage à protéger, mettre en valeur, au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme**

- Plantations à réaliser
- Entité boisée à protéger

**Autres indications**

- Point de passage oblique
- Emplacement Réserve
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Retrait qui doit respecter les constructions par rapport aux limites séparatives jouxtant un espace boisé soumis à un risque feu de forêt

**ZONES URBAINES :** Zone "U"  
**ZONES A URBANISER :** Zone "AU"  
**ZONES NATURELLE :** Zone "N"  
**ZONES AGRICOLES :** Zone "A"

- Zone UA : Centre Bourg constitué
- Zone UE : Zone d'équipements collectifs
- Zone UK : Zone d'hébergement touristique
- Zone 1AUa et 1AUb : Zone de développement urbain organisé à vocation d'habitat
- Zone 1AUc : Zone de développement urbain organisé à vocation commerciale
- Zone 1AUep : Zone destinée à la production d'énergie photovoltaïque
- Zone 1AUy : Zone de développement urbain organisé à vocation artisanale
- Zone A : Zone agricole
- Zone N : Zone naturelle et forestière
- Zone Ne : Zone destinée aux équipements sportifs et aux ateliers municipaux
- Zone Ni : Zone destinée à la réalisation d'un parc public
- Zone Neap : Zone destinée à la station d'épuration

COMMUNE DE BRACH  
1, Place des 4 églises  
33490 BRACH

**COMMUNE DE BRACH**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**4-1 - Plan Zonage**

Echelle : 1-10 000ème

**BRACH**

PROJET DE P.L.U. ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 19 Juillet 2016

PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 07/11/2016 au 07/12/2016

P.L.U. APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 22 Décembre 2016

Architectes D.P.L.G.  
Urbanistes D.E.S.S.  
Paysagistes D.P.L.G.

38, quai de Bacalan  
33 300 BORDEAUX  
Tél.: 05 56 29 10 70  
E-mail : contact@agencemetaphore.fr

Affaire n°14-11